

« Un autre regard sur la Nature en ville »

1) PRESENTATION DU CONCOURS :

Quelle est votre vision de la présence de la nature en ville ?

Il est proposé à chacun d'apporter sa réponse en images à l'occasion d'un concours photographique intitulé "Un autre regard sur la Nature en Ville".

Que ce soit au sein de leurs espaces verts ou par petites touches dans leurs rues, les villes de notre territoire révèlent parfois de véritables trésors naturalistes.

A vous de nous la faire partager et/ou découvrir.

2) THEME DU CONCOURS

Le photographe devra montrer la place et la diversité de la nature dans la ville.

Il se mettra dans la peau d'un contemplateur de la nature ou d'un naturaliste pour retranscrire le réel d'une nature ordinaire ou plus rare mais souvent perçue comme extraordinaire lorsqu'elle est présente en ville.

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury.

Le règlement du concours est mis à disposition sur le blog dédié :

« Un autre regard sur la Nature en ville » - Concours photographique 2014

www.natureurbaine.canalblog.com

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs.

Les photographes professionnels, les membres et salariés de l'association organisatrice, AREpb, ainsi que les partenaires financiers, Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon, ne peuvent pas concourir.

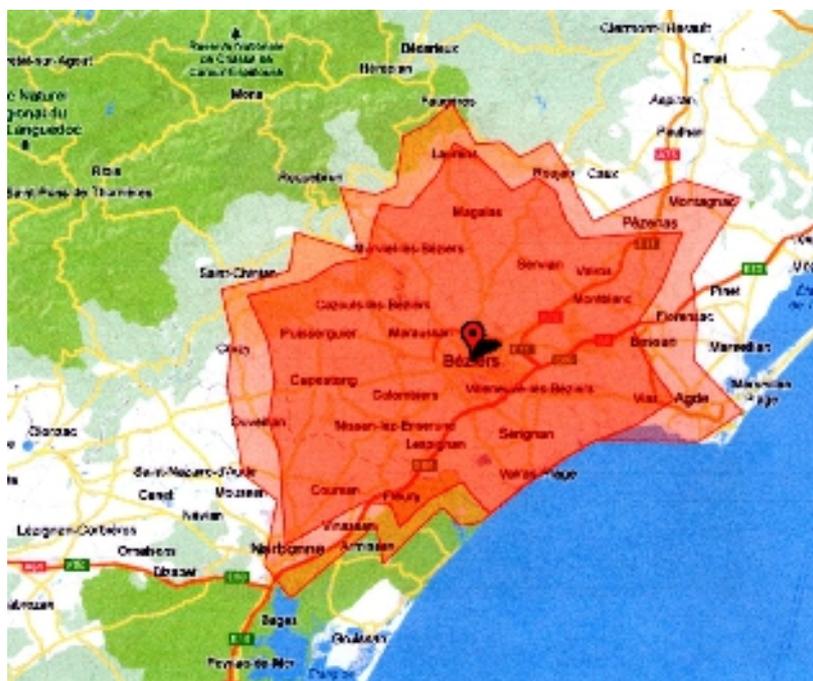
Les participants concourent dans la limite de trois photographies. Les photographies ne devront en aucun cas avoir fait l'objet de montage. Seul le recadrage et l'ajustement de l'histogramme tons clairs / tons foncés seront acceptés.

Les participants à ce concours photographique s'inscrivent à titre individuel dans l'une des trois catégories :

- enfants de moins de 12 ans, *(avec autorisation parentale)* Ref de la catégorie : 12
- adolescents de 12 à 17 ans, *(avec autorisation parentale)* Ref de la catégorie : 1217
- adultes de 18 ans et plus, Ref de la catégorie : 18.

Les photographies couleur et exclusivement en numérique et devront uniquement être prises sur le territoire d'intervention de l'association organisatrice : Autres Regards sur l'Environnement du Piémont-Biterrois (cf carte ci jointe).

Les photographies doivent être prises sur le domaine public.



« Un autre regard sur la Nature en ville » - Concours photographique 2014

4) ENVOI DES IMAGES

Les photographies devront être transmises au plus tard le lundi 03 novembre 2014 par voie électronique à partir de l'adresse mail suivante :

are.piemontbiterrois@gmail.com

Le sujet du message devra être intitulé de la manière suivante : Concours photo AREpb.

Le format électronique des fichiers transmis sera exclusivement de type JPEG en 10*15cm pour 150 DPI, enregistrée de la manière suivante :

**nomprénom-titre-refdelacatégorie
ex :dupondpierre-oiseableu-18**

Le message devra comporter :

- Nom, prénom, date de naissance et coordonnées du participant
- Lieu et date de prise de vue
- Titre des photographies
- Catégorie du participant

Les photographies seront présentées selon l'ordre d'arrivée sur le blog support dédié :

www.natureurbaine.canalblog.com

5) DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Le candidat doit être impérativement le titulaire des droits d'auteur de la photographie qu'il envoie.

En participant au concours, ce dernier autorise la représentation gratuite de son image dans le cadre du concours et de sa promotion ultérieure.

Les photos pourront être utilisées comme documents par l'association organisatrice ainsi que par les partenaires financiers (Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon) (le nom du photographe sera alors précisé).

Le photographe a l'obligation de se conformer au droit au respect de la vie privée lors de ses séances de prise de vue.

6) JURY

Le jury sera composé des membres et salariés de l'association organisatrice, AREpb, et des partenaires financiers Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon.

Les membres de jury et leur famille ne pourront pas participer au concours.

« Un autre regard sur la Nature en ville » - Concours photographique 2014

Le jugement se fera à la fois sur la qualité technique de la photographie mais aussi sur la pertinence du sujet par rapport au thème, l'originalité de la prise de vue et le contenu du message évoqué.

7) ATTRIBUTION DES PRIX

Le concours est doté de nombreux lots, qui viendront récompenser les lauréats.

La plus belle réalisation de chaque catégorie sera récompensée par un lot d'une valeur d'environ 80 euros, chaque prix coup de cœur du jury (1 par catégorie) recevra un lot d'une valeur d'environ 40 euros.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer son prix coup de cœur prévu et de décerner des prix complémentaires.

Les lauréats seront prévenus individuellement par courriel.

La remise des prix aura lieu en décembre 2014 à l'occasion d'une animation organisée par l'AREpb.

Le résultat du concours sera publié sur le blog dédiée et sur celui de l'association organisatrice.

Il pourra l'être également dans les autres publications des partenaires financiers ou la presse.

Partenaires financiers :

